

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1181

18 mai 2013

SOMMAIRE

Brasserie-Restaurant-Pizzeria «Romain»	56680	Plan Hessel S.A.	56645
CalEast French Investments 1	56643	Prospector Offshore Drilling S.A.	56645
Centre Marbres s.à r.l.	56678	RCIV Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	56646
Clear Vision International S.A.	56677	Real Fun Entertainment S.à r.l.	56645
Commercial Self Storage Investments S.A.	56642	Real Fun Holding S.A.	56647
Cushman & Wakefield Luxembourg Hol- dings S.à r.l.	56678	Reference Corporate Services	56646
GE Financing (Luxembourg) S.à r.l.	56684	Reference Corporate Services	56688
GE Healthcare European Holdings S.à r.l.	56684	Royalino Investholding S.à r.l.	56682
General Electric International Holdings S.à r.l.	56661	Ryho Technology S.A.	56682
H.L. Consult S.à r.l.	56651	Sarasin International Funds	56679
I.P. Holding S.à r.l.	56647	SGBT European Citius Investments S.A.	56679
ISP Luxembourg Holdings	56651	S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	56661
J.M. SCI	56688	Simonthal S.A.	56685
Kerrylux Soparfi S.A.	56684	Simonthal S.A.	56647
Kneip Management S.A.	56685	S.P.I. Investments S.A.	56683
Lubega S.à r.l.	56686	Steelbridge Holding S.A.	56683
Matterhorn Properties S.à r.l.	56682	Systemes Moteurs China S.à r.l.	56680
Mavie S.C.I.	56681	Telexta S.A.	56644
Montpensier International S.A.	56685	Transmec International S.A.	56644
Navistar Luxembourg Intellectual Proper- ty Company	56678	True Religion Brand Jeans International S.à r.l.	56643
Nord Est Asset Management	56678	UBS (Lux) Key Selection SICAV 2	56683
Phisoli Holding S.A. SPF	56646	United Investors Synergy	56681
Plan Gabriella S.A.	56644	Vaninvest S.A., SPF	56680
		Viatrix Investholding S.à r.l.	56681
		Wahoo Atlanticus S.à r.l.	56651

Commercial Self Storage Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 136.136.

L'an deux mille treize,
le vingt-cinq février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «COMMERCIAL SELF STORAGE INVESTMENTS S.A. (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée, suivant acte dressé à la date du 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 03 mars 2008, sous le numéro 527 et page 25269. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136.136. Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 28 décembre 2010, publié au Mémorial, en date du 26 mai 2011, sous le numéro 1124 et page 53935.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur João FERREIRA, employé privé, avec adresse professionnelle à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Tamara HOFFMANN, employée privée, avec adresse professionnelle à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de la Société à Parc d'Activité Syrdall 2, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.
- 2) Modification afférente des articles correspondant des statuts de la Société, afin de refléter ledit transfert du siège social.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la seule résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg vers 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Parc d'Activité Syrdall 2) et DECIDE en conséquence de modifier dans les deux versions originales des statuts de la Société, savoir en anglais et en français l'article QUATRE (4) des statuts de la Société lequel article QUATRE (4) se lira désormais comme suit:

Version anglaise:

Art. 4. Registered office. "The registered office of the Company is established in Munsbach (municipality of Schuttrange), Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors."

Version française:

Art. 4. Siège social. «Le siège social de la Société est établi à Munsbach (commune de Schuttrange), Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Schuttrange par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. FERREIRA, T. HOFFMANN, E. KARLS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 février 2013. Relation: EAC/2013/2768. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013039195/66.

(130048483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

CalEast French Investments 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.635.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 28 mars 2013

Est nommé gérant, pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} avril 2013:

Monsieur Eric GARAY, expert-comptable, demeurant professionnellement au Four Bentall Centre, 1055 Dunsmuir Street, Suite 1800, Vancouver, British Columbia, Canada V7X 1B1, en remplacement de Monsieur Stephen SHAW, gérant démissionnaire avec effet au 31 mars 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013044294/15.

(130054386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

True Religion Brand Jeans International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.569.202,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 158.336.

—
Il résulte d'une lettre de démission datée du 26 mars 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 19 mars 2013, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Jeffrey Lubell, né le 15 mars 1956 à Washington, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 3644, Serra Road, Malibu, 90265, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Peter Collins,

- Madame Lynne Campagna Koplin.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Alan Dundon,

- Monsieur Emmanuel Mougeolle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 avril 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2013044694/27.

(130054544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Telexta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.177.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2013

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Madame Catherine Peuteman, Madame Claudia Herber, Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Exaudit S.A. venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

Extrait sincère et conforme

TELEXTA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013044697/16.

(130054388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Transmec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 67.471.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 mars 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TRANSMEC INTERNATIONAL S.A. En Abrégé T.I.N.T. S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013044703/17.

(130054258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Plan Gabriella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 164.694.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Février 2013

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 25 Février 2013

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013044612/21.

(130054322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Real Fun Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.792.

Lors de l'assemblée générale des associés datée du 8 Avril 2013 il a été décidé:

- de nommer comme réviseur d'entreprise, avec effet au 18 Mars 2013, la Société Mazars Luxembourg ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530, Luxembourg immatriculée au RCS sous le n. B159962. La durée de son mandat est de 1 an et expirera à l'assemblée générale des associés statuant sur l'exercice clôturé au 31.12.2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR REAL FUN ENTERTAINMENT SÀRL

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2013044638/17.

(130054451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Prospector Offshore Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.772.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 16 décembre 2010

En date du 16 décembre 2010, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Geir SANDVIK, en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et ce pour la durée de son mandat d'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

PROSPECTOR OFFSHORE DRILLING S.A.

Signature

Référence de publication: 2013044633/16.

(130053926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Plan Hessel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.683.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Février 2013

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 25 Février 2013

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013044613/21.

(130054154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

RCIV Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 140.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.676.

Par résolutions signées en date du 28 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Wendy Friedman Dulman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 10019 New York, Etats-Unis de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 28 mars 2013;

2. nomination de Shari Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 48th Floor, New York, 10019 New York, Etats-Unis au mandat de gérant de classe A, avec effet au 28 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044642/15.

(130054520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Reference Corporate Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.559.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 28 mars 2013

1. Le conseil d'administration nommé Cédric Raths, expert comptable, né le 9 avril 1974 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 13 avenue de la gare, L-1611 Luxembourg, comme administrateur délégué avec effet au 1^{er} Avril 2013. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Reference Corporate Services

Un mandataire

Référence de publication: 2013044643/14.

(130053911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Phisoli Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 31.540.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} mars 2013 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) renommés administrateurs

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) nommé commissaire aux comptes

- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2013044610/25.

(130054432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Real Fun Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.772.

Lors de l'assemblée générale des associés datée du 8 Avril 2013 il a été décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 18 Mars 2013 du commissaire aux comptes de la Société ComCo S.A.,
- de nommer comme réviseur d'entreprise, avec effet au 18 Mars 2013, la Société Mazars Luxembourg ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530, Luxembourg immatriculée au RCS sous le n. B159962. La durée de son mandat est de 1 an et expirera à l'assemblée générale des associés statuant sur l'exercice clôturé au 31.12.2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR REAL FUN HOLDING S.A.
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2013044639/18.

(130054502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Simonthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 91.691.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société.

Le 2 avril 2013.

Roger CAURLA.

Référence de publication: 2013044669/9.

(130054498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

I.P. Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 176.110.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Monsieur Philippe ULLMANN-SCHWAB, administrateur de sociétés, né le 9 février 1960 à Epinal (France), demeurant au 15 rue de Semnoz, F-74150 Rumilly (France), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 février 2013 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «I.P. HOLDING S.À R.L.» (la Société).

Art. 2. Objet social. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que

l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des participations.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à 1.820.000,- EUR (un million huit cent vingt mille euros) représenté par 182.000 (cent quatre vingt deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision des associés, des associés représentant plus de la moitié du capital social, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par les associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Incapacité, Faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés sinon de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé de 2 (deux) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Ils sont librement et à tout moment révocables par les associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. Si la gestion est confiée à un conseil de gérance, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de 2 (deux) gérants.

Cependant, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant, pour les actes relatifs à sa gestion journalière.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance est composé d'au moins trois membres, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix du président sera prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour ouvrable de Juin à quatorze heures, et pour la première fois en 2014.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 (vingt-cinq) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Intervention de l'apporteur - Souscription et Libération - Description de l'apport en nature

Intervient ensuite, Mademoiselle Virginie PIERRU, prénommée, a déclaré souscrire au 182.000 (cent quatre-vingt-deux mille) parts sociales au nom et pour compte de M. Philippe ULLMANN-SCHWAB, prénommé, et les libérer intégralement par l'apport en nature de 8.000 (huit mille) parts sociales, représentant 100% (cent pour cent) du capital de la société de droit français «Groupe PPU S.à r.l.», ayant son siège au 8 avenue du Pont de Tasset à F-74960 Meythet (France), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 531 265 239 RCS Annecy (France).

Cet apport a fait l'objet d'une convention d'apport dans laquelle l'évaluation de l'apport en nature a été établie préalablement aux présentes en date du 21 février 2013 par Monsieur Philippe ULLMANN-SCHWAB.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des statuts et des documents sociaux de «Groupe PPU S.à r.l.», prénommée, attestant le nombre actuel de parts sociales et leur appartenance actuelle dans le chef de Monsieur Philippe ULLMANN-SCHWAB.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Philippe ULLMANN-SCHWAB, prénommé, fondateur et apporteur, déclare que:

- toutes les parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- ces parts sociales sont sous forme nominative;
- il est le seul plein propriétaire de ces parts sociales et possède les pouvoirs d'en disposer;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- ces parts sociales sont librement transmissibles;
- toutes formalités seront réalisées dans les Etats respectifs aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport d'évaluation

Monsieur Philippe ULLMANN-SCHWAB, prénommé, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la société «Groupe PPU S.à r.l.», prénommée, à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales et confirme la validité des souscription et libération.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à deux mille quatre cent soixante-cinq euros (2.465,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

M. Philippe ULLMANN-SCHWAB, prénommé, né le 9 février 1960 à Epinal (France), demeurant au 15 rue de Semnoz, F-74150 Rumilly (France).

2. Le siège social de la société est établi au 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2013. Relation: LAC/2013/12003. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013040006/189.

(130048848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

ISP Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Basseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.822.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039344/10.

(130048710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

H.L. Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039306/10.

(130048660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Wahoo Atlanticus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.092.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of March.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

TP Partners Public Equities Fund, LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the state of Delaware (United States of America), registered with the Secretary of the State of Delaware under number 52044368100, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, United States of America, represented by its managing member Tarpon All Equities (Cayman) Ltd,

here represented by Me Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Sao Paulo, on March 6, 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Wahoo Atlanticus S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well

as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares..

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers composed of at least one (1) Class A manager (the "Class A Manager") and one (1) Class B manager (the "Class B Manager"). Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the Class A Manager and/or the Class B Manager, depending on the context and as applicable.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the

reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any manager.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) Class A Manager and by one Class (1) B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on December 31, 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by TP Partners Public Equities Fund, LP, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Extraordinary general meeting - Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The address of the registered office of the Company is set at 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

Class A Manager:

- Mr Mark VRIJHOEF, born on September 12, 1974 in Zaanstad (Netherlands), professionally residing at 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Class B Manager:

- Mrs Valérie PECHON, born on November 10, 1975 in Caracas (Venezuela), professionally residing at 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le sept mars.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

TP Partners Public Equities Fund, LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'état du Delaware (Etats-Unis), immatriculé près le secrétaire de l'état du Delaware sous le numéro 52044368100, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, United States of America, représenté par son managing member Tarpon All Equities (Cayman) Ltd,

dûment représenté par Maître Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à São Paulo, le six mars 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Wahoo Atlanticus S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou

représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») et un (1) gérant de catégorie B (le «Gérant de Catégorie B»). Toute référence faite ci-après au «gérant» doit être lue comme une référence au Gérant de Catégorie A et/ou Gérant de Catégorie B, en fonction du contexte et selon le cas.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un des gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un des gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

E. Audit et Surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un décembre 2013.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par TP Partners Public Equities Fund, LP, susmentionné, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- Monsieur Mark VRIJHOEF, né le 12 septembre 1974 à Zaanstad (Pays-Bas), résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Gérant de Catégorie B:

- Madame Valérie PECHON, née le 10 Novembre 1975 à Caraces (Belgique), résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A-L. GIRAUDEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2013. LAC/2013/11784. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013039607/520.

(130048526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

General Electric International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.439.480,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 62.841.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 1^{er} mars 2013, il a été décidé d'accepter la démission de:

- Madame Lesly Vera JAPLIT, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Augustin P.J.J. LAURENT, membre du conseil de gérance de classe «B»,

et de nommer avec effet du 1^{er} mars 2013 pour une durée illimitée:

- Monsieur Alexander BOEKE, ayant son adresse professionnellement au 32 Reid Street, Clarendon House, 3^{ème} étage, Hamilton, HM11 Bermudes, membre du conseil de gérance de classe «A».

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, en date du 1^{er} mars 2013, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Chr. AKKERMAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Stephen M. PARKS, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Arjan C. VAN DER LINDE, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Alexander BOEKE, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Philippe REIBEL, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Michelle R. RIEGER, membre du conseil de gérance de classe «B».

Pour General Electric International Holdings S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2013044427/26.

(130054213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 65.325.459,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.530.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of January.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.530 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in place of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 July 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1845 dated 3 October 2006 and lastly amended by a deed enacted on 24 January 2012 by the undersigned notary, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 750 dated 21 March 2012.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Sirius International Insurance Corporation, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at 57B, Birger Jarlsgatan, SE-11396, Stockholm, Sweden, registered under number 516401-8136 (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 25 January 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 175,459 (one hundred seventy-five thousand four hundred fifty-nine) shares of the Company with a nominal value of SEK 1 (one Swedish Krona) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the full restatement of the Company's articles of association;
3. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of SEK 65,150,000 (sixty-five million one hundred fifty thousand Swedish Krona) so as to increase it from its current amount of SEK 175,459 (one hundred seventy-five thousand four hundred fifty-nine Swedish Krona) to an amount of SEK 65,325,459 (sixty-five million three hundred twenty-five thousand four hundred fifty nine Swedish Krona) by the issuance of 65,150,000 (sixty-five million one hundred fifty thousand new mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of SEK 1 (one Swedish Krona) each, subject to the payment of a global share premium amounting to SEK 1,889,395,000 (one billion eight hundred eighty nine million three hundred ninety five thousand Swedish Krona), payable on the mandatory redeemable preferred share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
4. Subscription and payment by Sirius International Insurance Corporation for the new mandatory redeemable preferred shares by way of a contribution in kind;
5. New composition of the shareholding of the Company;
6. Approval of the subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to fully restate the Company's articles of association, to read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company (the "Company"), governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended (the "Law "), and the present articles of incorporation (the "Articles ").

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the general meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire or through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect

financial interest any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of 31 July 1929, on Holding Companies, as amended.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at SEK 175,459 (one hundred seventy-five thousand four hundred fifty-nine Swedish Krona), represented by 175,459 (one hundred seventy-five thousand four hundred fifty-nine) shares of SEK 1 (one Swedish Krona) each (the "Ordinary Shares"). The Company shall maintain an ordinary share premium and similar premiums account for the Ordinary Shares to the benefit of the holder(s) of the Ordinary Shares (the "Ordinary Share Premium Account"). The Ordinary Share Premium Account shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise utilised, paid or allocated equally and only to all outstanding Ordinary Shares from time to time.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or a decision of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The board of managers may validly propose to the shareholders (or the sole shareholder as the case may be) to issue mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"). The shareholders shall decide the issuance of MRPS under the conditions required for the amendment of the Articles.

The Ordinary Shares and the MRPS are individually referred to as a "Share" and collectively referred to as the "Shares".

The Company shall maintain a share premium account for the MRPS (the "MRPS Premium Account") to the benefit of the holder(s) of the MRPS, and book in such account, in SEK, the amount or value of any premium paid on the MRPS and of any amount allocated to such MRPS Premium Account in accordance with the Articles.

The MRPS Premium Account shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise utilised, paid or allocated equally and only to all outstanding MRPS from time to time.

Distributions may be made from the Ordinary Share Premium Account and the MRPS Premium Account (each being freely distributable, either in cash or in kind, upon proposal of the board of managers of the Company to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be)) in accordance with article 72-1(1) of the Law.

For the avoidance of doubt, distributions from the Ordinary Share Premium Account and the MRPS Premium Account are capable of being made at any time by the Company and in particular in the course of the same financial year as the payment/contribution of any premium on either the Ordinary Share Premium Account and the MRPS Premium Account, in so far as permitted by the Law, particularly less losses carried forward from the previous financial year or losses accrued in the current financial year, as the case may be, and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The Ordinary Shares and MRPS are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The Shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own Shares.

Such redemption shall be carried out (in cash or in kind) by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders adopted under the conditions required for amendment of the Articles or a decision of the sole shareholder (as the case may be), provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of Shares concerned represented by their Shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the Shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent legally permissible, in particular on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be) showing that the excess purchase price does not exceed at the date of the redemption, total realised profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

To the extent possible and with the best efforts of the board of managers (or sole manager as the case may be) the annual accounts for the last financial year ended prior to the decision to proceed to the redemption should be approved by the shareholder(s) in advance. However for the avoidance of doubt if such approval of the annual accounts for the last financial year is not possible in advance, this should not prevent the decision to redeem the Ordinary Shares or MRPS to the relevant shareholder(s), subject in particular to the careful appreciation of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

For the avoidance of doubt (i) the MRPS Premium Account (for MRPS) and the Ordinary Share Premium Account (for the Ordinary Shares), may be also taken into consideration at the date of the redemption when calculating the amounts available for the redemption of MRPS or Ordinary Shares respectively, and (ii) a distributable reserve which would be set up by the general meeting of shareholders or a decision of the sole shareholder, as the case may be, can be taken into consideration for the determination of the distributable amount mentioned in this article during the year of its establishment, as the case may be.

11.1 MRPS Redemption Date. The MRPS shall be redeemed by the Company on the date indicated by the general meeting of shareholders, upon its issuance and at the latest 10 (ten) years after its issuance (the earliest of these two events being defined as the "Mandatory Redemption Date").

The general meeting of the shareholders of the Company, or the sole shareholder as the case may be, may further redeem part or all MRPS prior to their Mandatory Redemption Date upon election of the board of managers to do so.

11.2 MRPS Redemption Price. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution to the extent legally permissible and taking into consideration article 11 above.

Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS holder(s), the redemption price of each MRPS shall be, at the sole discretion of the Company, paid in cash or in kind (subject to the careful consideration and proposal of the board of managers of the Company), and shall equal the nominal value for the said MRPS to be redeemed as paid by the MRPS holder (i.e. MRPS nominal value and the MRPS Premium Account) plus any accrued but unpaid dividends and any undeclared dividends on each MRPS to be redeemed through to the date of redemption (the "Redemption Price"). For the avoidance of doubt, any accrued but unpaid dividend in respect of the MRPS to be redeemed that is paid as part of the Redemption Price, will no longer be due by the Company as a dividend.

Upon the redemption of MRPS, the payment of the applicable Redemption Price on the MRPS to be redeemed may be deferred, in whole or in part, if the Company does not have the cash flow available for payment relating to the redeemed MRPS. Until the payment of such amount, the amount of any declared but unpaid dividends should be allocated to the MRPS Reserve Account as defined in article 20. In such case, the Company shall still redeem all the MRPS and shall pay at the time of the redemption that part of the Redemption Price which the Company is capable of paying with the cash flow available for payment as at the Mandatory Redemption Date. Thereafter, the Company shall, in priority to any other amounts payable in respect of its share capital, pay to the former MRPS holders when it has sufficient cash flow available to do so, the balance of any amounts owing in respect of the redemption.

11.3 MRPS Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the holders of the MRPS, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered holder of MRPS, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such holder of the number of MRPS to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit the relevant MRPS to the Company for redemption. The Redemption Price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of shareholders as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

If the Company is not legally permitted to redeem all MRPS on their Mandatory Redemption Date, the Company shall redeem the maximum number of MRPS which the Company is then permitted to redeem. Such redemption will be made on a pro rata basis from each holder of MRPS.

The Company may redeem its Ordinary Shares to the extent legally permissible. In addition, the redemption of Ordinary Shares is subject to prior redemption of all the MRPS.

Such redeemed Shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The managers may be removed at any time and ad nutum, by a resolution of shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Where the Company has a sole shareholder, the sole shareholder may appoint and remove manager(s) by a unilateral decision without either (i) being convened by the board of managers, or (ii) such appointment or removal being proposed to the sole shareholder by the board of managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that a majority of the managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers, if any.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least one (1) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, video-conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 15. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken by the majority of the voting shareholders, regardless of the portion of capital represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII on «sociétés à responsabilité limitée» of the Law.

As a principle, the board of managers, or the sole manager as the case may be, shall convene (orally or in writing) the sole shareholder to take the decision devolved to the meeting of the shareholders.

This being said, notwithstanding other provisions of these articles, such a sole shareholder may propose to the board of managers, or the sole manager as the case may be, to convene the sole shareholder to take a decision with a specific agenda within a period of 2 days. Such proposal by the sole shareholder should be made in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means.

The sole shareholder may also propose to the board of managers, or the sole manager as the case may be, an amended agenda with respect to a convening made by the board of managers, or the sole manager as the case may be, of the Company. Upon this proposal, the board of managers, or the sole manager as the case may be, shall convene within a period of 2 days the sole shareholder taking into consideration the amendment(s) proposed by the sole shareholder.

In the absence of convening by the board of managers, or the sole manager as the case may be, in the framework of the two foregoing paragraphs, the sole shareholder can take the decision within a period of 2 days of the request to the board of managers without convening from the management.

As an exception and as stated in article 12, the sole shareholder may appoint and remove manager(s) by a unilateral decision without either (i) being convened by the board of managers, or the sole manager, as the case may be, or (ii) such appointment or removal being proposed to the sole shareholder by the board of managers, or the sole manager, as the case may be.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess (in accordance with article 72-1 of the Law) may be distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Each MRPS entitles its holder to a preferential and cumulative annual dividend at the annual rate of 1 year libor plus a margin of 1.875% over the nominal value of said MRPS (the "PreferredDividend").

After payment of the Preferred Dividend, the general meeting of shareholders of the Company or the sole shareholder, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy of the Company. In case the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, decides to proceed with the payment of a dividend, each holder of Ordinary Shares and MRPS shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the number of Shares that the relevant holder holds in the Company.

The Preferred Dividend is a cumulative dividend which remains extant and an entitlement of the MRPS holder(s) even for the years in which the Company incurs losses.

In case the Preferred Dividend is not declared despite the existence of profits available for that purpose, the amount of the Preferred Dividend (i) shall be allocated to a MRPS reserve account upon decision of the shareholders of the Company (the "MRPS Reserve Account"), (ii) shall remain exclusively to the benefit of the MRPS holder(s) and (iii) shall be available in order to pay the outstanding Preferred Dividend at the time of the next distribution of dividends of the Company.

In case the Preferred Dividend is not declared due to either the incurring of losses by the Company, or the existence of an insufficient amount of profits available for that purpose under article 72-1 of the Law, the declaration and payment of the Preferred Dividend, upon decision of the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, may either (i) be paid from the MRPS Premium Account of the Company, or, alternatively (ii) be deferred and accumulate until the existence of profits available for declaration and payment of the accumulated amount of the Preferred Dividend.

No dividend or interim dividend shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares until the Preferred Dividend has been fully paid to the MRPS holder(s) when declared or sufficient amounts for the payment of such dividends have been set aside in the MRPS Reserve Account.

For the avoidance of any doubt, the non-payment of the Preferred Dividend shall not be a hindrance to a reimbursement of the MRPS Premium Account, as the case may be. Dividends when payable, will be distributed, either in cash or in kind, at the time and place fixed by the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in SEK.

For the avoidance of doubt, any distribution of dividends shall be made from distributable amounts available for distribution within the meaning of article 72-1 of the Law.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of article twenty, the general meeting of shareholders of the Company or the sole shareholder (as the case may be), upon careful consideration and proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends (having regard first to the Preferred Dividend), either in cash or in kind, before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be) itself, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

To the extent possible and with the best efforts of the board of managers (or sole manager as the case may be) the annual accounts for the last financial year ended prior to the decision to pay interim dividends should be approved by the shareholder(s) in advance. However for the avoidance of doubt if such approval of the annual accounts for the last financial year is not possible in advance, this should not prevent the decision to distribute interim dividends to the shareholder(s), subject in particular to the careful appreciation of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

Furthermore and to avoid any doubt on this, a distributable reserve which would be set up by the general meeting of shareholders or a decision of the sole shareholder, as the case may be, can be taken into consideration for the determination of the distributable amount mentioned in this article during the year of its establishment, as the case may be.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

The holders of MRPS are not entitled to any participation in any liquidation proceeds other than the right to payment of the applicable Redemption Price as defined in article 11.2.

In the event of any liquidation, dissolution or winding up of the Company, after payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRPS holder(s) will be entitled to the Redemption Price only, payable in cash or in kind, prior to the payment of any other remaining amount for the benefit of the holder(s) of the Ordinary Shares.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the holders of the Ordinary Shares at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Third resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of SEK 65,150,000 (sixty-five million one hundred fifty thousand Swedish Krona) so as to increase it from its current amount of SEK 175,459 (one hundred seventy-five thousand four hundred fifty-nine Swedish Krona) to an amount of SEK 65,325,459 (sixty-five million three hundred twenty-five thousand four hundred fifty nine Swedish Krona) by the issuance of 65,150,000 (sixty-five million one hundred fifty thousand) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of SEK 1 (one Swedish Krona) each (the "MRPS") as permitted by article 8 of the articles of association of the Company, subject to the payment of a global mandatory redeemable preferred share premium amounting to SEK 1,889,395,000 (one billion eight hundred eighty nine million three hundred ninety five thousand Swedish Krona) (the "MRPS Premium"), payable on the mandatory redeemable preferred share premium account (the "MRPS Premium Account"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind of a claim by the Sole Shareholder (the "Contribution").

Fourth resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the MRPS by means of the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs Alexia UHL, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the MRPS of the Company, subject to the payment of the MRPS Premium.

The MRPS and the MRPS Premium has been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, the pre-named company, consists of a claim in the amount of SEK 1,954,545,000 (one billion nine hundred fifty four million five hundred forty five thousand Swedish Krona) (the "Claim") in exchange of the issuance of the MRPS.

Evaluation

The total value of the Contribution made by the Sole Shareholder to the Company amounts globally to SEK 1,954,545,000 (one billion nine hundred fifty four million five hundred forty-five thousand Swedish Krona) and is allocated as follows:

- SEK 65,150,000 (sixty-five million one hundred fifty thousand Swedish Krona) to the share capital; and
- SEK 1,889,395,000 (one billion eight hundred eighty nine million three hundred ninety five thousand Swedish Krona) to the MRPS Premium Account.

The net value of the Contribution is evaluated at SEK 1,954,545,000 (one billion nine hundred fifty four million five hundred forty five thousand Swedish Krona).

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 25 January 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. John Sinkus, manager, with professional address at 80 South Main Street, Hanover, 03755, United States of America;
- b) Mr. Dominique Robyns, manager, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- c) Mr. Goran Thorstensson, manager, with professional address at 67 Grevgatan, S-11459 Stockholm, Sweden, all represented here by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder is now the holder of (i) 175,459 (one hundred seventy-five thousand four hundred fifty-nine) ordinary shares, and (ii) 65,150,000 (sixty-five million one hundred fifty thousand) MRPS of the Company.

The notary acts that all the 175,459 (one hundred seventy-five thousand four hundred fifty-nine) ordinary shares and the 65,150,000 (sixty-five million one hundred fifty thousand) MRPS representing the entire share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on the following resolution to be taken below.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association (the rest of article 8 remaining unchanged), to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at SEK 65,325,459 (sixty five million three hundred twenty five thousand four hundred fifty nine Swedish Krona), represented by 175,459 (one hundred seventy-five thousand four hundred fifty-nine) ordinary shares with a nominal value of SEK 1 (one Swedish Krona) each (the "Ordinary Shares"), and 65,150,000 (sixty-five million one hundred fifty thousand) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of SEK 1 (one Swedish Krona) each. The Company shall maintain an ordinary share premium and similar premiums account for the Ordinary Shares to the benefit of the holder(s) of the Ordinary Shares (the "Ordinary Share Premium Account"). The Ordinary Share Premium Account shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise utilised, paid or allocated equally and only to all outstanding Ordinary Shares from time to time."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase and the above resolutions, have been estimated at about six thousand eight hundred Euros (EUR 6,800.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour de janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «S.I. Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.530 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, le 31 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1845 du 3 octobre 2006 et dernièrement modifié suivant acte notarié du 24 janvier 2012 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 750 daté du 21 mars 2012.

A comparu:

L'associé unique de la société, Sirius International Insurance Incorporation, une société constituée selon le droit suédois, ayant son siège social au 57B, Birger Jarlsgatan, SE-11396, Stockholm, Suède, immatriculée sous le numéro 516401-8136 Associé Unique» ou «Apporteur»), dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 janvier 2013.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux mêmes formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 175,459 (cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante-neuf) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'1 SEK (une Couronne Suédoise) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont re-

présentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la refonte complète des statuts de la Société;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 65.150.000 SEK (soixante-cinq millions cent cinquante mille Couronnes Suédoises), afin de le porter de son montant actuel de 175.459 SEK (cent soixante quinze mille quatre cent cinquante-neuf Couronnes Suédoises) à 65.325.459 (soixante cinq millions trois cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante-neuf Couronnes Suédoises) par l'émission de 65.150.000 (soixante-cinq millions cent cinquante mille) nouvelles parts sociales préférentielles obligatoirement rachetable d'une valeur nominale d'1 SEK (une Couronne Suédoise), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 1.889.395.000 SEK (un milliard huit cent quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-quinze mille Couronnes Suédoises), payable sur le compte de prime d'émission des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetable de la Société, le tout devant être libéré par un apport en nature.

4. Souscription et paiement par Sirius International Insurance Corporation des nouvelles parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables au moyen d'un apport en nature;

5. Nouvelle composition du capital social de la Société;

6. Approbation de la modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suite aux résolutions ci-dessus; et

7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de refondre complètement les statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

«Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée en particulier par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs associés et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la Société est S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l..

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères pour acquérir d'autres actifs, qui peuvent inclure, entre autres, des actions ou d'autres titres équivalents à des actions, obligations ou autres instruments de crédit, tout type de titres, créances, fonds détenus sur des comptes bancaires, espèces ou autres actifs; dès lors que de telles participations et actifs sont représentatifs des provisions techniques (Sw. skuldtäckningstillgångar), (au sens de la législation suédoise sur les activités d'assurance réglementant la conduite de l'entreprise mère de la Société, Sirius International Insurance Corporation, une entreprise d'assurance supervisée par l'Autorité de Surveillance Financière Suédoise); et de détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire délibérant dans les formes prévues par la Loi pour modifier les Statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 175.459 SEK (cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante-neuf Couronnes Suédoises), représenté par 175.459 (cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale d'1 SEK (une Couronne Suédoise) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»). La Société conservera un compte de prime d'émission ordinaire et primes similaires pour les Parts Sociales Ordinaires au bénéfice du(des) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires (le «Compte de Prime d'Emission Ordinaire»). Le Compte de Prime d'Emission Ordinaire sera remboursé, distribué, converti ou utilisé de toute autre manière, payé ou alloué de manière égale et seulement à toutes les Parts Sociales Ordinaires émises, le cas échéant.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou une décision de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Le conseil de gérance peut valablement proposer aux associés (ou à l'associé unique, selon le cas) d'émettre des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les «MRPS»). Les associés décideront de l'émission des MRPS dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS sont individuellement dénommées une «Part Sociale» et collectivement dénommées les «Parts Sociales».

La Société conservera un compte de prime d'émission relatif aux MRPS (le «Compte de Prime d'Emission des MRPS»), au bénéfice du(des) détenteur(s) des MRPS, et inscrira sur ce compte, en SEK, le montant ou la valeur de toute prime payée sur les MRPS et de tout montant alloué à ce Compte de Prime d'Emission des MRPS, conformément aux Statuts.

Tout Compte de prime d'Emission des MRPS doit être remboursé, distribué, converti ou autrement payé ou alloué équitablement et seulement pour toutes les MRPS émises, le cas échéant.

Les distributions peuvent être faites du Compte de Prime d'Emission Ordinaire et du Compte de Prime d'Emission des MRPS (chacun étant librement distribuable, que ce soit en numéraire ou en nature, sur proposition du conseil de gérance de la Société faite à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) conformément à l'article 72-1 (1) de la Loi.

Pour éviter toute ambiguïté, les distributions du Compte de Prime d'Emission Ordinaire et du Compte de Prime d'Emission des MRPS peuvent être faites à tout moment par la Société et, en particulier, pendant le même exercice social comme le paiement/apport de toute prime que ce soit sur le Compte de Prime d'Emission Ordinaire comme sur le Compte de Prime d'Emission des MRPS, dans la mesure ou cela est autorisé par la Loi, le distribuable étant, en particulier, diminué des pertes reportées de l'exercice social précédent ou les pertes accumulées lors de l'exercice social en cours, selon le cas, ainsi que des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société a le pouvoir de racheter ses propres Parts Sociales.

Un tel rachat sera effectué (en numéraire ou en nature) au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, ou par une décision de l'associé unique (selon le cas), à condition que ce rachat ait été proposé à chaque associé de même classe en proportion du capital social ou de la classe de Parts Sociales concernée, représenté par leurs Parts Sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des Parts Sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé, dans la mesure autorisée par la Loi, notamment sur la base d'un bilan intermédiaire préparé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) démontrant que le supplément du prix de rachat n'excède pas à la date du rachat, le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dans la mesure du possible et avec les meilleurs efforts du conseil de gérance (ou du gérant unique selon le cas), les comptes annuels du dernier exercice social clos avant la décision de procéder au rachat devront être approuvés par les/l'associé(s) en avance. Néanmoins, pour éviter toute ambiguïté dans le cas où une telle approbation des comptes annuels du dernier exercice social ne pourrait pas être faite par avance, cela n'empêchera pas la décision de rachat des Parts Sociales Ordinaires ou des MRPS par les/l'associé(s) adéquat(s), soumis en particulier à l'appréciation attentive du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Pour éviter toute ambiguïté (i) le Compte de Prime d'Emission des MRPS (pour les MRPS) et le Compte de Prime d'Emission Ordinaire (pour les Parts Sociales Ordinaires), pourront aussi être pris en considération à la date du rachat lors du calcul des montants disponibles pour le rachat respectif des MRPS et des Parts Sociales Ordinaires, et (ii) une réserve distribuable qui sera créée par l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, selon le cas, peut être prise en considération, pour la détermination du montant distribuable mentionné dans cet article pendant l'année de son établissement, selon le cas.

11.1 Date de Rachat des MRPS. Chaque MRPS doit être rachetée par la Société à la date indiquée par l'assemblée générale des associés, à son émission et au plus tard 10 (dix) ans après son émission (le premier de ces deux événements étant défini comme la «Date de Rachat Obligatoire»).

L'assemblée générale des associés de la Société, ou l'associé unique selon le cas, peut en outre racheter tout ou partie des MRPS avant la Date de Rachat Obligatoire sur proposition du conseil de gérance de procéder ainsi.

11.2. Prix de rachat des MRPS. Le rachat des MRPS peut seulement être effectué en utilisant des sommes disponibles pour la distribution, dans la mesure où la loi le permet et en prenant en considération l'article 11 ci-dessus.

Sauf disposition contraire (i) des présents Statuts ou (ii) d'un accord écrit qui aurait été conclu entre la Société et le(s) détenteur(s) des MRPS, le prix de rachat de chaque MRPS doit être, à la seule discrétion de la Société, payé en numéraire ou en nature (soumis à l'appréciation attentive et à la proposition du conseil de gérance de la Société) et doit être égal à la valeur nominale desdits MRPS devant être rachetés tel que payé par le détenteur des MRPS (c'est-à-dire la valeur nominale des MRPS et le Compte de Prime d'Emission des MRPS) augmenté de tout dividende accumulé mais non payé et de tout dividende non déclaré sur chaque MRPS devant être racheté au jour de la date de rachat (le «Prix de Rachat»). Pour écarter toute ambiguïté, tout dividende accumulé mais non payé relatif aux MRPS devant être rachetés, qui est payé en tant que partie du Prix de Rachat, ne sera plus dû par la Société au titre de dividende.

Lors du rachat des MRPS, le paiement du Prix de Rachat applicable aux MRPS à racheter peut être reporté, en tout ou partie, si la Société ne dispose pas des liquidités disponibles suffisantes pour les MRPS rachetées. Jusqu'au paiement d'un tel montant, le montant de tout dividende déclaré mais non payé devra être affecté au Compte de Réserve des MRPS, tel que défini à l'article 20.

En ce cas, la Société doit néanmoins racheter toutes les MRPS et doit payer au moment du rachat, la part du Prix de Rachat que la Société est en mesure de payer avec les liquidités disponibles pour le paiement au jour de la Date de Rachat Obligatoire.

Par la suite, la Société doit, prioritairement à tout autre paiement relatif à son capital social, payer les anciens détenteurs d'MRPS dès qu'elle possède les liquidités suffisantes pour ce faire, le solde de tous les montants dus au titre du rachat.

11.3 Procédure de rachat des MRPS. Sauf disposition contraire dans un accord écrit qui aurait été conclu entre la Société et les détenteurs d'MRPS, au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, une notification écrite doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à chaque porteur inscrit d'MRPS, à sa dernière adresse indiquée dans le registre des associés, en mentionnant le nombre d'MRPS devant être rachetés et en spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat et les procédures obligatoires pour soumettre à la Société les MRPS en question en vue de leur rachat. Le Prix de Rachat de ces MRPS doit être payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des associés en tant que propriétaire de celles-ci et du compte bancaire indiqué à la Société par cet associé avant la date de rachat.

Si la Société n'est pas autorisée par la Loi à racheter l'intégralité des MRPS à la Date de Rachat Obligatoire, la Société devra racheter le nombre maximum d'MRPS qu'elle est alors autorisée à racheter. Un tel rachat sera effectué sur la base du prorata d'MRPS détenues par chaque détenteur d'MRPS.

Si la Société n'est pas légalement autorisée à racheter toutes les MRPS à la Date de Rachat Obligatoire, la Société peut racheter le nombre maximum d'MRPS que la Société est alors en droit de racheter. Pareil rachat se fera au pro rata et à chaque détenteur d'MRPS.

La Société peut racheter ses Parts Sociales Ordinaires dans les limites fixées par la loi.

En outre, le rachat des Parts Sociales Ordinaires est soumis au rachat préalable de toutes les MRPS.

Ces Parts Sociales rachetées doivent être annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) peuvent être nommés, et sa/leur rémunération(s) déterminée(s) par une résolution de l'assemblée générale des associés prise par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par une décision prise aux mêmes conditions de majorité.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et sans justification (ad nutum), par une résolution des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Lorsque la Société a un associé unique, l'associé unique pourra nommer et révoquer le(s) gérant(s) par une décision unilatérale (i) sans être convoqué par le conseil de gérance, (ii) ni qu'il soit nécessaire que cette nomination ou révocation soit proposée à l'associé unique par le conseil de gérance.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance, s'il y en a un.

Le conseil de gérance nommera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des votes, n'aura pas de voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fin. Il pourra également nommer un secrétaire, qui ne sera pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de toute autre problème tel que précisé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un des gérants.

Une convocation de réunion du conseil de gérance sera adressée à tous les gérants un (1) jour au moins avant l'heure fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence dont la nature devra être précisée dans le procès verbal de la réunion.

Toute convocation devra préciser l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires examinées.

Les convocations peuvent être données à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Chacun et tous les gérants du conseil de gérance peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, les gérants peuvent décider que chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés seront immédiatement convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera, le cas échéant.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la Loi relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Par principe, le conseil de gérance ou le gérant unique selon le cas, convoquera (oralement ou par écrit) l'associé unique afin de prendre les décisions dévolues à l'assemblée des associés.

Cela dit, en dépit des autres stipulations des présents statuts, l'associé unique pourra proposer au conseil de gérance, ou au gérant unique selon le cas, de convoquer l'associé unique afin de prendre une décision avec un ordre du jour spécifique dans un délai de 2 jours. Une telle proposition de l'associé unique devra être prise par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

L'associé unique pourra proposer au conseil de gérance, ou au gérant unique selon le cas, un ordre du jour modifié concernant une convocation du conseil de gérance ou du gérant unique selon le cas, de la Société. Au jour de cette proposition, le conseil de gérance, ou le gérant unique selon le cas, pourra convoquer dans un délai de 2 jours l'associé unique en prenant en considération la/les modification(s) proposées par l'associé unique.

En absence de convocation par le conseil de gérance, ou le gérant unique selon le cas, dans le cadre des deux paragraphes qui précèdent, le gérant unique peut prendre la décision dans un délai de 2 jours à partir de la demande du conseil de gérance sans convocation de la gérance.

Par exception et comme établi à l'article 12, l'associé unique pourra nommer et révoquer le(s) gérant(s) par décision unilatérale sans ni (i) être convoqué par les gérants ou le gérant unique, selon le cas, ni (ii) qu'une telle nomination ou révocation soit proposée à l'associé unique par le conseil de gérance, ou le gérant unique, selon le cas.

Sauf dans le cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être enregistrés dans des procès verbaux ou établis par écrit.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes du ou des gérant(s) envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

L'excédent du bénéfice net (conformément à l'article 72-1 de la Loi) pourra être distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Chaque MRPS donne droit à son détenteur à un dividende annuel préférentiel et cumulatif au taux annuel du LIBOR 1 an plus une marge de 1,875% sur la valeur nominale de ladite MRPS (le «Dividende Préférentiel»).

Après paiement du Dividende Préférentiel, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique, selon le cas, devra déterminer de quelle manière le surplus des bénéfices annuels nets doit être utilisé et peut décider de verser des dividendes, le cas échéant, à sa discrétion pour se conformer au mieux à l'objet social et à la politique générale de la Société. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés, ou l'associé unique, selon le cas, décide de procéder au paiement d'un dividende, chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires ou de MRPS aura droit à une fraction du total des bénéfices distribués en proportion du nombre de Parts Sociales que le détenteur concerné détient dans la Société.

Le Dividende Préférentiel est un dividende cumulatif qui demeure un droit existant du(des) détenteur(s) d'MRPS, même pour les années au cours desquelles la Société génère des pertes.

Dans l'hypothèse où le Dividende Préférentiel n'est pas déclaré, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet ou non, le montant du Dividende Préférentiel (i) doit être affecté à un compte de réserve des MRPS sur décision des associés de la Société, (ii) doit rester exclusivement au bénéfice du(des) détenteurs d'MRPS, et (iii) doit être disponible afin de payer l'encours relatif au Dividende Préférentiel à la date de la prochaine distribution de dividendes par la Société.

Dans l'hypothèse où le Dividende Préférentiel n'est pas déclaré du fait de l'existence de pertes ou de l'existence de montant insuffisant de profits disponible à cet effet dans les conditions de l'article 72-1 de la Loi, la déclaration et le paiement du Dividende Préférentiel, sur décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, selon le cas, pourra soit (i) être payé du Compte de Prime d'Emission des MRPS de la Société ou, alternativement (ii) être reporté et accumulé jusqu'à l'existence de profits disponibles pour la déclaration et le paiement du montant accumulé de Dividende Préférentiel.

Aucun dividende ou acompte sur dividende intérimaire ne sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tant que le Dividende Préférentiel n'a pas été entièrement versé aux titulaires d'MRPS lorsque des montants déclarés ou suffisants pour procéder au paiement de ces dividendes ont été mis en réserve dans le Compte de Réserve des MRPS.

Pour écarter toute ambiguïté, le non paiement du Dividende Préférentiel ne sera pas une entrave au remboursement du Compte de Prime d'Emission des MRPS, le cas échéant.

Les dividendes, lorsqu'ils sont payables, sont distribués en numéraire ou en nature, au moment et au lieu fixés par l'assemblée générale des associés. Les dividendes peuvent être versés en SEK.

Pour écarter toute ambiguïté, toute distribution de dividendes sera faite sur les montants disponibles pour la distribution au sens de l'article 72-1 de la Loi.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article vingt, les associés réunis en assemblée générale ou l'associé unique selon le cas, après examen attentif et sur proposition du conseil de gérance ou le gérant unique (le cas échéant), peuvent (peut) décider de payer des acomptes sur dividendes (compte tenu en premier lieu du Dividende Préférentiel), que ce soit en numéraire ou en nature, avant la fin de l'exercice social en cours sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dans la mesure du possible et avec les meilleurs efforts du conseil de gérance (ou du gérant unique, selon le cas) les comptes annuels du dernier exercice social clos avant la décision de payer les dividendes intérimaires devront être préalablement approuvés par le(s) associé(s).

Toutefois, pour écarter toute ambiguïté si une telle approbation des comptes annuels ne pouvait pas se faire préalablement, cela n'empêchera pas la décision de distribution des dividendes intérimaires à (aux) (l') associé(s), soumise en particulier à l'examen attentif du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Par ailleurs et pour écarter toute ambiguïté, une réserve distribuable qui serait mise en place par l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, selon le cas, pourra être prise en compte pour la détermination du montant distribuable mentionné dans cet article pendant l'année de son établissement, selon le cas.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Les détenteurs d'MRPS n'ont pas droit à une quelconque participation sur le boni de liquidation autre que le droit au paiement du Prix de Rachat applicable tels que défini à l'article 11.2.

En cas de liquidation, dissolution ou dissolution anticipée de la Société, après paiement de toutes les dettes dues à des tiers et passifs de la Société ou de dépôt de fonds à cet effet, les détenteurs d'MRPS seront autorisés à percevoir le Prix de Rachat uniquement, payable en numéraire ou en nature, avant le paiement de tout autre montant restant au bénéfice des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 23. Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour les points pour lesquels aucune stipulation particulière n'est faite dans les présents Statuts.»

Troisième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 65.150.000 SEK (soixante-cinq millions cent cinquante mille Couronnes Suédoises) afin de le porter de son montant actuel de 175.459 SEK (cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante-neuf Couronnes Suédoises) à 65.325.459 SEK (soixante-cinq millions trois cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante-neuf Couronnes Suédoises) par l'émission de 65.150.000 (soixante-cinq millions cent cinquante mille) nouvelles parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables ayant une valeur nominale d' 1 SEK (une Couronne Suédoise) chacune (les «MRPS») tel que permis par l'article 8 des statuts de la Société, soumise au paiement d'une prime d'émission globale des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'un montant de 1.889.395.000 SEK (un milliard huit cent quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-quinze mille Couronnes Suédoises) (le «Prime d'Emission de MRPS»), payable sur le compte de prime d'émission de parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de la Société (le «Compte de Prime d'Emission de MRPS»), dont l'intégralité devant être libérée par un apport en nature d'une créance de l'Associé Unique (l'«Apport»).

Quatrième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des MRPS au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare souscrire aux MRPS de la Société soumise au paiement de la Prime d'Emission de MRPS.

Les MRPS et la Prime d'Emission de MRPS ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

Description de l'apport

L'Apport réalisé par l'Associé Unique, la société prénommée, consiste en une créance d'un montant total de 1.954.545.000 SEK (un milliard neuf cent cinquante-quatre millions cinq cent quarante-cinq mille Couronnes Suédoises) (la «Créance»), en échange de l'émission des MRPS.

Evaluation

La valeur totale de l'Apport réalisé par l'Associé Unique à la Société s'élève globalement à 1.954.545.000 SEK (un milliard neuf cent cinquante-quatre millions cinq cent quarante-cinq mille Couronnes Suédoises) et est réparti comme suit:

- 65.150.000 SEK (soixante-cinq millions cent cinquante mille Couronnes Suédoises) alloués au capital social; et
- 1.889.395.000 SEK (un milliard huit cent quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-quinze mille Couronnes Suédoises) alloués au Compte de Prime d'Emission de MRPS.

La valeur nette de l'Apport est évalué à 1.954.545.000 SEK (un milliard neuf cent cinquante-quatre millions cinq cent quarante-cinq mille Couronnes Suédoises).

Une telle évaluation a reçu l'approbation de tous les gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'Apport datée du 25 janvier 2013, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Intervention des gérants

Sont intervenus:

- a) M. John Sinkus, gérant, avec adresse professionnelle au 80 South Main Street, Hanover, 03755 Etats Unis d'Amérique;
 - b) Mr. Dominique Robyns, gérant, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - c) Mr. Göran Thorstensson, gérant, avec adresse professionnelle au 67 Grevgatan, S-11459 Stockholm, Suède.
- tous représentés par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables de l'Apport comme gérants de la Société en raison de l'Apport, approuvent expressément la description de l'Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, l'Associé Unique est maintenant le détenteur de (i) 175.459 (cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires, et (ii) 65.150.000 (soixante-cinq millions cent cinquante mille) MRPS de la Société.

Le notaire établit que les 175.459 (cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires et 65.150.000 (soixante-cinq millions cent cinquante mille) MRPS, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société (les «Statuts») afin d'être lu comme suit (le reste de l'article 8 restant inchangé):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 65.325.459 SEK (soixante-cinq millions trois cent vingt-cinq mille quatre cent cinquante-neuf Couronnes Suédoises), représenté par 175.459 (cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'1 SEK (une Couronne Suédoise) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») et de 65.150.000 (soixante-cinq millions cent cinquante mille) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'1 SEK (une Couronne Suédoise). La Société conservera un compte de prime d'émission ordinaire et primes similaires pour les Parts Sociales Ordinaires au bénéfice du(des) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires (le «Compte de Prime d'Emission Ordinaire»). Le Compte de Prime d'Emission Ordinaire sera remboursé, distribué, converti ou utilisé de toute autre manière, payé ou alloué de manière égale et seulement à toutes les Parts Sociales Ordinaires émises, le cas échéant.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2013. LAC/2013/4629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013045244/892.

(130054788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Clear Vision International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 72.155.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/04/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013044875/12.

(130055355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Centre Marbres s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 202, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 57.995.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013044864/14.

(130054924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 162.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,
le 1^{er} août 2012 sous la référence L120134536.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013044857/14.

(130055198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Nord Est Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 69.705.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 15 février 2013

En date du 15 février 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de M. Andrea Bologna en tant qu'Administrateur et Président avec effet au 29 mars 2013.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Nord Est Asset Management

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013044572/14.

(130054538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Navistar Luxembourg Intellectual Property Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 121.185.

EXTRAIT

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 11 février 2013, il a été décidé:

- de reconnaître la démission de Madame Belinda Macias en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 19 février 2013; et

- d'approuver la nomination de Monsieur John Miller, avec adresse professionnelle au 2701 Navistar Drive, Lisle, IL 60532, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A pour une durée indéterminée avec effet au 19 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013044574/17.

(130054205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Sarasin International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.738.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 02.04.2013

(...)

Vierter Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung beschließt, Deloitte Luxembourg, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, zu ernennen

Des Weiteren nimmt die ordentliche Generalversammlung zur Kenntnis, dass das offizielle Mandat des Wirtschaftsprüfers sich rückwirkend auf den Beginn des neuen Geschäftsjahres per 1. Dezember 2012 bezieht.

Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfindet und über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 30. November 2013 entscheidet.

(...)

Sechster Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Frau Annemarie Arens als Verwaltungsratsmitglied zum 15. März 2013 zur Kenntnis und beschließt die Kooptation von Frau Odile Renner zum 15. März 2013, wie am 11. März 2013 von der CSSF genehmigt, zu ratifizieren.

Die ordentliche Generalversammlung wählt einstimmig:

- Herrn Nils Ossenbrink (Chairman), Managing Director, Bank Sarasin & Co. Ltd., Basel, Schweiz
- Herrn Hans-Peter Grossmann, Managing Director, Sarasin Investmentfonds AG, Basel, Schweiz
- Frau Odile Renner, Mitglied des Executive Committee, Arendt Regulatory Solutions S.A., President Park, Bat C2, 8 rue Albert Borschette, Grossherzogtum Luxemburg
- Frau Francine Keiser, Unabhängiges Verwaltungsratsmitglied, Of Counsel, Linklaters LLP, Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg,
- Herrn Dieter Steberl, Managing Director, Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg

als Verwaltungsratsmitglieder der Sarasin International Funds bis zur Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2014.

(...)

Für SARASIN INTERNATIONAL FUNDS

Société d'investissement à capital variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013044659/37.

(130053950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

SGBT European Citius Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 105.772.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 22 mars 2013

Première résolution

Election de Monsieur Marc AUGIER en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Marc AUGIER, employé privé, demeurant professionnellement au 11-15, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

SGBT EUROPEAN CITIUS INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013044665/16.

(130054215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Systemes Moteurs China S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.410.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 4 avril 2013 de la société Systèmes Moteurs China S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant A suivant à compter du 4 avril 2013:

Monsieur Emanuele Bosio, ayant pour adresse résidentielle Via Flavio Gioia n° 8, 20121 Milan, Italie.

2. Révocation du Gérant B suivant à compter du 4 avril 2013:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Nomination du Gérant A suivant à compter du 4 avril 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Alberto Marastoni, né le 24 décembre 1960 à Mantova, Italie, et ayant pour adresse professionnelle ZA Les Grands Prés n° 6, 68370 Orbey, France.

4. Nomination du Gérant B suivant à compter du 4 avril 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Systemes Moteurs China S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013044657/25.

(130054465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Brasserie-Restaurant-Pizzeria «Romain», Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 7, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 29.437.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013044819/13.

(130054859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Vaninvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 153.006.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 4 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur-Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 4 avril 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Pour VANINVEST S.A., SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013044720/22.

(130054138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Viatrix Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.424.

La soussignée, Gérard H.M. Ossevoort, ayant sa adresse privée, 22 rue de Mars La Tour, 54800 Tronville, France, atteste par la présente que le démission de son fonction comme gérant de la société

Viatrix Investholding SàRL,

R.C. Luxembourg Section B Numéro 100.424

Adresse 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

Par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant à compter du 25 février 2013.

Luxembourg, le 25 Février 2013.

Gerard Ossevoort.

Référence de publication: 2013044724/15.

(130053962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

United Investors Synergy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 166.946.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 28 mars 2013 à 11 heures

L'Assemblée a décidé:

- de renouveler le mandat d'administrateur de M. Laurent Deltour, M. Emmanuel de Synety et M. Jean-Baptiste Blanc, à partir du 28 mars 2013, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014;

- de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, Pricewaterhouse Coopers, société coopérative (précédemment nommé Pricewaterhouse Coopers Sàrl), à partir du 28 mars 2013, pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services – Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2013044715/17.

(130054351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Mavie S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 4.501.

DISSOLUTION

Les associés de la société MAVIE S.C.I. décident de liquider la société en date 31 03 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013044549/11.

(130054251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Matterhorn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 44.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 109.894.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 03 Avril 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société MATTERHORN PROPERTIES S.à r.l.

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT de son poste de gérant avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MATTERHORN PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013044545/14.

(130054483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Ryho Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 116.709.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RYHO TECHNOLOGY S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 18 décembre 2011.

L'assemblée décide:

De plus renouveler les mandats des administrateurs:

Monsieur Diallo Yassine

Madame Diallo Rahamata

De renouveler les administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017:

- Monsieur Hadi Diallo

- Monsieur Ousmane Diallo

De nommer Monsieur Alou Diarra, demeurant à 6, rue Jean Poirer F-33600 Pessac (F), né le 15/07/1981 à Villepinte (Seine-Saint-Denis) comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

De renouveler l'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017

- Monsieur Hadi Diallo

De ne plus renouveler le mandat de la société Premium Investment Partners S.A. à la fonction de commissaire aux comptes.

De nommer la société Premium Advisory Partners S.A. établie et ayant son siège social à 126, rue Cents L-1319 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 136449 à la fonction de commissaire jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2017.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2013044650/29.

(130054094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Royalino Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.387.

—
La soussignée, Gérard H.M. Ossevoort, ayant sa adresse privée, 22 rue de Mars La Tour, 54800 Tronville, France, atteste par la présente que le démission de son fonction comme gérant de la société

Royalino Investholding SàRL,

R.C. Luxembourg Section B Numéro 100.387

Adresse 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

Par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant à compter du 25 février 2013.

Luxembourg, le 25 Février 2013.

Gerard Ossevoort.

Référence de publication: 2013044649/15.

(130053960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

S.P.I. Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.493.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 mars 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

S.P.I. INVESTMENTS SA, société anonyme, dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, a été dénoncé en date du 23 décembre 2010.

Ce même jugement a dit que les frais sont à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

Le liquidateur

Référence de publication: 2013044651/16.

(130054101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

UBS (Lux) Key Selection SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.049.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 20 mars 2013

- Sont réélus au Conseil d'Administration

* M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017

* M. Thomas Rose, président du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016

* M. Michael Kehl, membre du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015

* M. Thomas Portmann, membre du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2013.

Pour UBS (Lux) Key Selection SICAV 2

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias welter / Vitali Schetle

Associate Director / Director

Référence de publication: 2013044709/23.

(130054017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Steelbridge Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.163.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 mars 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

STEELBRIDGE HOLDING SA, société anonyme, dont le siège social à L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, a été dénoncé en date du 6 janvier 2009

Ce même jugement a dit que les frais sont à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Carmen RIMONDINI
Le liquidateur

Référence de publication: 2013044684/16.

(130054097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Kerrylux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 98.596.

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenu le quatorze juin 2012 que:

Unique résolution

A l'unanimité des voix, le Conseil d'administration décide le transfert du siège social de la société KERRYLUX SOPARFI SA de L-3450 Dudelange, 28 rue du commerce à L-3562 Dudelange, 21 rue Schiller

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044510/12.

(130054348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

GE Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.925,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 56.197.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 1^{er} mars 2013, il a été décidé d'accepter la démission de:

- Madame Lesly Vera JAPLIT, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Augustin P.J.J. LAURENT, membre du conseil de gérance de classe «B»,

et de nommer avec effet du 1^{er} mars 2013 pour une durée illimitée:

- Monsieur Alexander BOEKE, ayant son adresse professionnellement au 32 Reid Street, Clarendon House, 3^{ème} étage, Hamilton, HM11 Bermudes, membre du conseil de gérance de classe «A».

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, en date du 1^{er} mars 2013, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Chr. AKKERMAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Robert MALITZ, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Arjan C. VAN DER LINDE, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Alexander BOEKE, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Philippe REIBEL, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Michel le R. RIEGER, membre du conseil de gérance de classe «B».

Pour GE Financing (Luxembourg) S.à r.l.

S.Th.Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2013044421/26.

(130054152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

GE Healthcare European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.736.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 58.866.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 1^{er} mars 2013, il a été décidé d'accepter la démission de:

- Monsieur Augustin Pierre Jules Joseph LAURENT, membre du conseil de gérance de classe «B»,

et de nommer avec effet du 1^{er} mars 2013 pour une durée illimitée:

- Monsieur Alexander BOEKE, ayant son adresse professionnellement au 32 Reid Street, Clarendon House, 3^{ème} étage, Hamilton, HM11 Bermudes, membre du conseil de gérance de classe «A».

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société en date du 16 juillet 2012 se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Chr. AKKERMAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Stephen M. PARKS, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Martin RISINGER, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Alexander BOEKE, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Philippe REIBEL, membre du conseil de gérance de classe «B»
- Madame Michelle Ryann RIEGER, membre du conseil de gérance de classe «B».

Pour GE Healthcare European Holdings S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2013044423/26.

(130054178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Simonthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 91.691.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société.

Le 2 avril 2013.

Pascal DE GRAEVE.

Référence de publication: 2013044668/9.

(130054241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Kneip Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 32.319.

Société constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, notaire, Mersch le 6 décembre 1989 publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 157 du 11 mai 1990.

Assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 05/03/2013 à 17 heures

Conseil d'Administration

Suite à l'assemblée générale annuelle du 05/03/2013, le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Victor Kneip, Président de Société, demeurant 12, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Président;

Monsieur Robert Kneip, Directeur de Société, demeurant 25, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Administrateur-Directeur;

Madame Diane Muller-Kneip, Administrateur de Société, demeurant 18, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, Administrateur.

Leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013044514/19.

(130053909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Montpensier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.188.

Extrait de l'assemblée générale du 19 mars 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 19 mars 2013, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de Monsieur Thierry Charon, Monsieur Dominique Chupin, Madame Véronique De Meester en tant qu'administrateurs de la société, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013044543/18.

(130053933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Lubega S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.161.

In the year two thousand and thirteen, the eighteenth day of the month of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Master 6, a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 162 797;

in its capacity as sole shareholder of Lubega S.à r.l., a private limited company incorporated and organised under the Luxembourg laws, having its registered office at 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 175161, incorporated on 6 February 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company),

here represented by Mr Sébastien WIANDER, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 15 March 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Master 6 is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) and represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each;

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and thirty-three thousand euro (EUR 333,000.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to three hundred and forty-five thousand five hundred euro (EUR 345,500.-) by the issuance of three hundred and thirty-three thousand (333,000) shares, in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to three hundred and thirty-three thousand (333,000) newly issued shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) each and to fully pay up the shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of thirty-four million five hundred and thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 34,537,500.-).

The surplus between the amount contributed and the nominal value of the newly issued shares being thirty-four million two hundred and four thousand five hundred euro (EUR 34,204,500.-) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The amount of thirty-four million five hundred and thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 34,537,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder notes that, as a consequence of the preceding resolution, article 5.1 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

"The share capital is set three hundred and forty-five thousand five hundred euro (EUR 345,500.-), represented by three hundred and forty-five thousand five hundred (345,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Estimated Costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euro.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Master 6, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162 797,

en sa capacité d'associé unique de Lubega S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) n'ayant pas encore été enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 février 2013, n'ayant pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

ici représentée par Monsieur Sébastien WIANDER, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'énoncé précédemment, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

- I. Master 6 est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) et représente l'intégralité du capital social de la Société;
- II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;
- III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent trente-trois mille euros (EUR 333.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trois cent quarante-cinq mille cinq cents euros (EUR 345.500,-) par l'émission de trois cent trente-trois mille (333.000) parts sociales sous forme nominative, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire aux trois cent trente-trois mille (333.000) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et procéder à la libération intégrale des parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de trente-quatre millions cinq cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 34.537.500,-).

Le surplus entre le montant ainsi apporté et la valeur nominale des parts sociales étant de trente-quatre millions deux cent quatre mille cinq cents euros (EUR 34.204.500,-) est alloué au compte des primes d'émission de la Société.

Le montant de trente-quatre millions cinq cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 34.537.500,-) est désormais à la disposition de la Société; la preuve en ayant été rapporté au notaire soussigné qui en a expressément pris connaissance.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique note que l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent quarante-cinq mille cinq cents euros (EUR 345.500,-), représenté par trois cent quarante-cinq mille cinq cents (345.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais et dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire, agissant en cette qualité comme dit ci-avant et connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WIANDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mars 2013. Relation: EAC/2013/3786. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013039386/116.

(130048539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

J.M. SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4930 Bascharage, 89, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg E 3.359.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège, le 27 mars 2013

Art. 4. Siègesocial. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à l'adresse suivante: 89, Boulevard J-F Kennedy L-4930 Bascharage.

Changement d'adresse

L'adresse actuelle de Monsieur Joao Manuel Fernandes Martins et Madame Rosa Maria Goncalves Vieira est au 89, Boulevard Kennedy L-4930 Bascharage

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013044498/18.

(130054392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Reference Corporate Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.559.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire d'actionnaires du 28 mars 2013

1. L'assemblée nomme Edouard Georges, courtier en assurance, né le 10 février 1968 à Luxembourg, résidant professionnellement au 13 avenue de la gare, L-1611 Luxembourg, comme administrateur avec effet au 1^{er} Avril 2013. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

2. L'assemblée nomme Olivier Jarny, expert comptable, né le 22 décembre 1975 à Nantes (France), résidant professionnellement au 13 avenue de la gare, L-1611 Luxembourg, comme administrateur avec effet au 1^{er} Avril 2013. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Reference Corporate Services

Un mandataire

Référence de publication: 2013044644/17.

(130053911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.
